



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060035

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 11601
N/REF : 3/03/2024 1H12 C:000280 I:06063
V/REF : Contrat N°011601 du 01/01/2020

**SDC 'Le Navarre'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06**

IMMEUBLE : LE NAVARRE
78/80, RUE SULLY
64/68, RUE BOILEAU
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N78 SULLY
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme H. BILLARD

ALLEE N°78 SULLY :
NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 LOCAUX VIDE ORDURES ET 3 CONTAINERS DE
240 LITRES.

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS :
FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mars
et 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 550,90

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2019 Valeur : 123,7
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060035

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage container(s)/locaux stockage	2/AN	184,68	92,34
TOTAL H.T.				92,34
T.V.A. a 10,00%				9,23
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>101,57</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.